

## CONSEIL MUNICIPAL 2022

Séance du 13 juin à 19h30 - Salle communale

Présents : Sylvie **BONNIN**, Yves **LAMARD**, Guillaume **PICARD**, Dominique **MARTIN**, Maryse **DOLARD**, Timothé **BAUDOT**, Marie-Laure **PIOTELAT**, Bernard **RAMEAUX**, Charles- Henri **SERVAN**, Yan **LAGOUGE**,

Excusés : Héloïse **MONCHAL** (pouvoir à Sylvie BONNIN), Pascal **VANNIER** (pouvoir à Maryse DOLARD), Thibaut **LACOSTE**

Absent :

Secrétaire de Séance : Marie-Laure PIOTELAT

Séance précédée de la présentation du projet chaufferie Bois à 18h30 par l'entreprise OUDOT

### ORDRE DU JOUR :

#### 1. APPROBATION DES 2 DERNIERS PROCES VERBAUX

<b>PROJET BOURG</b>
---------------------

#### 2. PROJET BOURG : MARCHES PUBLICS, SUBVENTIONS

##### a. Ouverture des plis marché commerces :

Mme la Maire :

– RAPPELLE :

- la relance des lots 4 et 5 suite à procédure infructueuse.

Ainsi les entreprises suivantes ont été contactées :

- a. AB MENUISERIE
- b. JULITA
- c. GUIGUE
- d. PAGET MENUISERIE
- e. SMI TREILLE
- f. FAUTRELLE MENUISERIE

L'origine des bois a été demandée aux entreprises pré-retenues par la commission.

L'analyse des offres a été effectuée selon les critères définis par le conseil municipal et identiques à ceux du marché initial ;

La commission s'est réunie le 25 mai 2022 pour l'analyse des offres complémentaires.

- le lancement de la consultation (MAPA) et les caractéristiques essentielles du marché validés en séance du 11 mars 2022 :
  - Les principaux éléments de consultation
    - Valeur technique de l'offre pondérée à 40%, sur la base du mémoire technique remis avec l'offre.
      - Approche environnementale, jugée sur 20 points
      - Respect du planning et des délais, jugés sur 10 points
      - Moyens apportés à la sécurité de chantier, jugés sur 10 points
    - Prix pondéré à 60%.
  - Lots

Les travaux sont répartis en 9 lots traités par marchés séparés et définis comme suit :

    - Lot n° 01 : terrassements - VRD
    - Lot n° 02 : gros œuvre
    - Lot n° 03 : charpente bois – couverture tuiles – zinguerie
    - Lot n° 04 : menuiseries extérieures bois

- Lot n° 05 : menuiseries intérieures bois
- Lot n° 06 : cloisons – peintures – isolations
- Lot n° 07 : carrelage - faïence
- Lot n° 08 : chauffage – ventilation - plomberie – sanitaire
- Lot n° 09 : électricité

o Phases

- Phase 1 = construction bâtiments neufs (boulangerie/épicerie + tiers-lieux)
- Phase 2 = rénovation ancienne boulangerie et logement
- Phase 3 = démolition anciens bâtiments garage et coiffeur ;
- l'analyse des candidatures et des offres effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation par le groupement de maîtrise d'œuvre ;
- la relance des lots menuiseries selon une procédure adaptée avec les mêmes critères soit 60% pour le prix et 40 % la technique ;
- la réunion du 25 mai 2022 de la commission projet bourg concernant l'analyse des offres suite à la relance des lots menuiserie.
- PRECISE les règles de la commande publique,
- PROPOSE de retenir les offres mieux disantes pour chaque lot selon le classement des offres par la commission.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les propositions de la commission,
- **DECIDE** de retenir les entreprises les mieux disantes,

L'ensemble des entreprises retenues sont les suivantes :

LOT	ENTREPRISES	MONTANT AE € HT	OPTION € HT
LOT 01 : TERRASSEMENTS - V.R.D.	DELARCHE TP 39140 FONTAINEBRUX	127 928,60	
LOT 02 : GROS ŒUVRE	MARCEAUX 71270 PIERRE DE BRESSE	175 926,64	
LOT 03 : CHARPENTE BOIS - COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE	CHARPENTE CONSTRUCTION BOIS 71310 LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR	94 577,22	15 129,11
LOT 04 : MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	JULITA 39100 DOLE	92 822,16	
LOT 05 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS	AB MENUISERIE 39140 BLETTERANS	30 041,26	
LOT 06 : CLOISONS - PEINTURES - ISOLATIONS	DAC RENOV 39210 PLAINOISEAU	114 494,53	2 303,37
LOT 07 : CARRELAGE - FAÏENCE	SCHIAVONE 39570 MESSIA SUR SORNE	43 780,00	
LOT 08 : CHAUFFAGE - VENTILATION - PBS	COLAS OLIVIER 71470 MONTPOINT EN BRESSE	116 813,00	
LOT 09 : ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	DME 39570 COURLAOUX	85 727,65	
<b>TOTAL</b>		<b>882 111,06</b>	<b>17 432,48</b>

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les marchés s'y rattachant.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget à l'article 2313.

**Délibération 26-2022**

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

**b. Subventions**

- La commission des élus s'est réunie le 6 mai et a validé la proposition du préfet d'accorder une subvention DETR au taux de 30 % soit 308 000€

- Une information est donnée concernant l'évolution des dossiers Effilogis
- La commission développement économique de la CCBHS doit se réunir le 14 juin concernant la demande d'aide effectuée.

## CHAUFFERIE

### 3. CHAUFFERIE : PROJET, SUBVENTION

Mme le Maire :

- RAPPELLE la nécessité de réaliser un diagnostic amiante sur les garages de la cour de l'école
  - a. PROJET
    - Le projet, envoyé aux conseillers le 6 juin, a été présenté aux conseillers par M OUDOT. Participait également à cette présentation M AZIERE du SIDEC.
  - INFORME le conseil qu'une réunion a eu lieu avec les co-financeurs le 1<sup>er</sup> juin (En présence de André LAURENT (Région), Emilie DEGNEY (Région / Effilogis rénovation), Michel AZIERE (SIDEC), Clément DEJARDIN (AJENA), Yves LAMARD, Sylvie BONNIN.
  - b. LANCEMENT MARCHÉ
    - REPORTÉ*
  - c. DEMANDE DE SUBVENTIONS
    - SUGGÈRE de solliciter l'ensemble des subventions évoquées lors de la réunion du 1er juin avec les cofinanceurs
    - PROPOSE, après un rappel des dossiers déjà déposés (Effilogis, DETR) et des aides possibles, de déposer de nouveaux dossiers auprès de la région, du SIDEC et de l'ADEME.
    - RAPPELLE :
      - le projet de chaufferie et l'étude de faisabilité réalisée
      - la nécessité de chauffer les nouveaux bâtiments du bourg et les demandes de subventions faites auprès de la région conditionnées par la mise en place d'une chaufferie

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'installation d'une chaufferie et un réseau de chaleur bois à plaquettes pour assurer le chauffage de différents bâtiments communaux,
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de M. le Président du SIDEC au titre du Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques et du fonds chaleur de l'ADEME,
- **SOLLICITE** une subvention au titre des Energies renouvelables auprès de Mme la Présidente de Région,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'ADEME (y compris maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage),
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant,
- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter toutes les aides concernant ce projet.

#### **Délibération 27-2022**

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

#### A) CONTRAT DE MAITRISE ŒUVRE

Compte tenu de l'avancement de ce projet, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre pour ce projet.

Vu la proposition de CARTALLIER ARCHITECTURES d'un montant de 21 000 € HT pour une mission complète +EXE+DET (compte-tenu de l'estimation défini lors de l'étude de faisabilité pour un montant approximatif de 150 000 €)

Le groupement est composé de : CARTALLIER ARCHITECTES : Architectes,  
Bresse PLANS STRUCTURES : BE STRUCTURE, OUDOT INGENIERIE :  
BE ingénierie, Damien VOISE : économiste

Mme le maire PROPOSE :

- de retenir l'offre du groupement représenté par l'entreprise CARTALLIER ARCHITECTES
- de scinder la mission de maîtrise d'œuvre en 2 : avec une tranche ferme pour la réalisation de l'avant-projet et une tranche conditionnelle pour le suivi des travaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les propositions de Mme le maire et attribue la mission au groupement représenté par CARTALLIER ARCHITECTES,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat correspondant et tout document s'y rattachant.

### Délibération 32-2022

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

## FINANCES

### 4. EMPRUNTS

Mme le Maire :

- INFORME sur :
  - les prêts de la commune et l'extinction de la dette :

t	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2022	Annuités pour l'exercice 2023	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026
	pret salle poste	15 698.63	15 455.63	15 212.63	3 765.19	0.00
46	HANGAR	3 981.41	3 978.57	0.00	0.00	0.00
86	REPLACEMENT OUVERTURES	2 109.00	2 109.00	2 109.00	2 108.89	0.00
73	bâtiment mairie Ecole	4 005.07	0.00	0.00	0.00	0.00
	<b>SELECTION</b>	<b>25 794.11</b>	<b>21 543.20</b>	<b>17 321.63</b>	<b>5 874.08</b>	<b>0.00</b>

- l'augmentation des taux et les difficultés pour emprunter actuellement,
- les difficultés de se projeter ;
- RAPPELLE l'envoi d'un courrier aux banques et organismes le 2 mai 2022 pour :
  - une demande d'offre pour un prêt de 400 000€ à 500 000 € sur une durée de 20 à 30 ans,
  - une demande d'offre de prêt relais d'un montant de 200 000 €,
  - une demande d'offre de ligne de trésorerie ;
- DIT avoir relancer les banques afin d'obtenir plusieurs offres ;
- PRESENTE la synthèse des propositions reçues :

Banque des territoires	taux fixe	320 000 €	1,76 % sur 25 ANS
	taux variable		livret A
	pas credit relais et LT		
la banque postale	AUCUNE PROPOSITION		
caisse Epargne	taux fixe	500 000 €	1,74 % sur 20 ans 1,75 % sur 25 ans
		400 000 €	1,74 % sur 20 ans 1,75 % sur 25 ans
	taux fixe		sur 10 ans uniquement - Ne peut aller au-delà
	taux variable	EURIBOR	
Banque populaire	taux fixe	400 000 €	1,58 % ou 1,59 % sur 20 ans selon choix 1,68 ou 1,69 % sur 25 ans
		500 000 €	1,58 % ou 1,59 % sur 20 ans selon choix 1,68 ou 1,69 % sur 25 ans
	prêt relais taux fixe sur 2 ans	200 000 €	0.89%

- PROPOSE de retenir l'offre de la banque populaire sur une périodicité trimestrielle pour 400 000 € ou 500 000 €.

Après échanges et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **CHOISIT** de retenir l'offre de 400 000 € (annuité 19 627 €)
- **INVITE** Mme le Maire à réaliser auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté un prêt d'un montant total de 400 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Durée : 25 ans
  - Taux fixe non révisable : 1,68 %
  - Frais de dossier : 400 €
  - Périodicité des échéances : Trimestrielle :
  - Echéances constantes
- **AUTORISE** Mme le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

#### Délibération 28-2022

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

Mme le Maire rappelle la nécessité de contracter un prêt relais de 200 000 €, dans l'attente du versement des subventions sollicitées pour le projet Bourg.

Le conseil municipal, après délibération, a l'unanimité

- **INVITE** Mme le Maire à réaliser auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté un prêt relais d'un montant total de **200 000 €** dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Durée : 24 mois
  - Taux fixe non révisable : 0,89 %
  - Frais de dossier : 200 €
  - Périodicité des échéances : Trimestrielle
- **AUTORISE** Mme le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

#### Délibération 29-2022

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

### 5. DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Mme le Maire :

- RAPPELLE la nécessité de réajuster les crédits compte tenu des décisions prises concernant l'emprunt, les subventions notifiées, les travaux.
- PROPOSE les décisions modificatives suivantes :
  - REVISION DES CREDITS POUR INSCRIRE LA DETR ET L'EMPRUNT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 : Immos en cours-constructions		808 000.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>808 000.00 €</b>
R 1341 : Dotat° équipt territoires ruraux		308 000.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>308 000.00 €</b>
R 1641 : Emprunts en euros		500 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>500 000.00 €</b>

- REVISION POUR PREVISION D'UN PRET RELAIS

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		200 000.00 €
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>200 000.00 €</b>
R 1641 : Emprunts en euros		200 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>200 000.00 €</b>

- **REVISION DES CREDITS POUR INTERETS ET FRAIS EMPRUNT**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	8 000.00 €	
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect<sup>e</sup> d'investis.</b>	<b>8 000.00 €</b>	
D 2313 : Immos en cours-constructions	8 000.00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>8 000.00 €</b>	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		7 300.00 €
D 6688 : Autres		700.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>8 000.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct	8 000.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>	<b>8 000.00 €</b>	

- **-AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES : ECRITURES D'ORDRE POUR INTEGRER LES FRAIS D'ETUDES DE LA CROIX SOMMITALE**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21318 : Autres bâtiments publics		4 000.00 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>4 000.00 €</b>
R 2031 : Frais d'études		4 000.00 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>4 000.00 €</b>

Le conseil à l'unanimité valide les modifications de crédits présentées ci-dessus.

### **Délibération 30-2022**

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

## **PERSONNEL**

### 6. PERSONNEL COMMUNAL : GESTION

- les entretiens annuels d'évaluations ont eu lieu le 1<sup>er</sup> et le 7 juin.
- la commission personnel s'était réunie concernant le départ de Patrick et la médaille de Michel (30 ans). Une cérémonie spécifique aura lieu fin juillet, à laquelle les habitants sont conviés.
- Margaut (secrétaire actuellement en congés maternité) nous informe se mettre en disponibilité pour un an.

#### A) INDEMNISATION DES CONGES NON-SOLDES

Mme le maire :

- RAPPELLE que l'employé communal n'a pu solder ses congés avant son départ en retraite dans l'intérêt du service et notamment pour terminer les travaux au jardin du souvenir,
- EXPLIQUE qu'en principe, le statut de la fonction publique territoriale ne permet pas, pour des congés non pris, de verser une indemnité compensatrice.

L'indemnisation doit être calculée en référence à la rémunération que l'agent aurait normalement perçue s'il avait réellement bénéficié de ses congés annuels.

Les agents qui n'ont pas pu prendre tous leurs congés avant la cessation de la relation de travail, pour des motifs indépendants de leur volonté et tirés de l'intérêt du service, ont également droit au paiement de ces congés (*Cour administrative d'appel de Marseille, 6 juin 2017, n°15MA02573*).

- PROPOSE de prendre une délibération permettant l'indemnisation des congés annuels non pris en cas de cessation d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'indemnisation des congés annuels non pris lors de la cessation de la relation de travail (en raison de la maladie, de décès ou de motifs tirés de l'intérêt du service),
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

### **Délibération 31-2022**

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

#### B) RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le surcroît de travail durant la période estivale en entretien extérieur implique un recrutement saisonnier proposé pour une durée hebdomadaire de 15 à 20 heures.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité et notamment pour remplacer l'employé pendant ses congés, à savoir la tonte, arrosage, entretien divers

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le recrutement pour faire face aux besoins,
- **CHARGE** Mme le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

### **Délibération 33-2022**

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

## **GITE COMMUNAL**

### 7. TARIFS DU GITE 2023

Mme le Maire :

- **RAPPELLE** :
  - les tarifs 2022
  - la création d'une chambre en 2022 et donc la création de 2 couchages supplémentaires soit un gîte passant de 8+2 à 10+2. (2 couchages en mezzanine sur demande),
  - le calendrier de réservation 2022,
  - le tarif de location comprend l'électricité et le chauffage.
- **PROPOSE** :
  - la création d'un tarif spécifique pour les vacances de Noël puisque le chauffage est compris,
  - après les conseils de Gîte de France, les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Location	Haute saison 2022	Extérieurs 2022 Basse saison	Chapellois 2022 Basse saison
<b>Option SPA</b>			
Par jour	Forfait de 50 € + 15 € par jour, soit 155 € par semaine		
<b>Option ménage</b>	80.00 €	80.00 €	80.00 €

	TRES HAUTE SAISON	HAUTE SAISON		BASSE SAISON			
				EXTERIEUR		CHAPELLOIS ( réservation en mairie )	
	tarif 2023	tarif 2022	tarif 2023	tarif 2022	tarif 2023	tarif 2022	tarif 2023
2 nuits				380 €	420 €	350 €	380 €
3 N				500 €	550 €	450 €	490 €
4 N				580 €	640 €	530 €	580 €
5				660 €	730 €	610 €	670 €
6				740 €	820 €	690 €	760 €
1 semaine	1 200 €	950 €	1 050 €	820 €	910 €	770 €	850 €
nuît supp				80 €	90 €	80 €	90 €

A partir de 4 nuits , la nuit supplémentaire est à 90 €

**Le conseil valide, à la majorité, la proposition de tarifs 2023 pour le gîte communal « les petits camus ».**

**Les tarifs suivants s'appliqueront à partir de 2023 :**

	TRES HAUTE SAISON ( vacances Noel)	HAUTE SAISON (autres vacances scolaires)	BASSE SAISON ( hors vacances scolaires)	
			extérieurs	tarif chapellois (inscription en mairie uniquement)
2 nuits			420 €	380 €
3 N			550 €	490 €
4 N			640 €	580 €
5			730 €	670 €
6			820 €	760 €
1 semaine	1 200 €	1 050 €	910 €	850 €
nuît supp			90 €	90 €

**Les autres tarifs SPA, locations de draps et forfait ménage restent inchangés.**

#### **Délibération 34-2022**

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	11	1 (B RAMEAUX)	0

### **DIVERS**

#### **8. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

##### **- VOIRIE**

Commission voirie de la commune le 30 mai

Réunion le 30 juin par sous commissions voirie CCBHS

Une restitution de l'audit complet de voirie a été présenté par la société logiroad aux membres de la commission voirie de la CCBHS. Le logiciel acquis par la CCBHS permettra ainsi de suivre l'évolution des routes, programmer les travaux.

##### **- DIVERS**

##### **• Concours photo :**

Les photos concernant le concours photo sont exposées à la Chapelloise et tout le monde peut ainsi voter.

##### **• Prix journée du commerce et de l'artisanat :**

Suite à la journée du commerce de proximité, l'office de commerce nouvellement crée pour sa première participation a reçu le trophée pour



l'action menée avec toutes les communes Chaque commune ayant participé a reçu un diplôme lors de la cérémonie qui a permis de remercier les commerçants et les municipalités qui avaient joué le jeu. La commune tient à remercier les commerçants, artisans et associations qui ont participé.

Cette année, cette journée est prévue le samedi 1<sup>er</sup> octobre.

- **Par naturel régional de la Bresse :**

Conférence des maires, le 19 mai : présentation de la réflexion sur le projet de création d'un parc naturel régional de la Bresse par M Anthony VADOT, président du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne. Il nous a été présenté l'état actuel des réflexions sur ce projet.

Les conseillers sont invités à participer aux réunions de travail prévues.

- **Fête du 13 juillet :** Organisée en lien avec le Comité des Fêtes.

- **Carte jeunes :** Inscription en mairie avant le 1<sup>er</sup> juillet

- **Fleurissement :**

La commission s'est réunie à plusieurs reprises pour préparer la terre, les fleurs, tailler et planter.

Des soirées embellissement et entretien des parterres (**enlèvement des fleurs et feuilles fanées**) sont prévues cet été. Maryse et Thierry se sont portés volontaires pour l'animation et l'organisation de ces soirées.

Le maire tient à les remercier et invite tous les habitants qui le souhaitent à les rejoindre pour passer un moment agréable à s'occuper des fleurs. Il n'y a pas d'engagement, on peut y aller en fonction de ses envies et disponibilités...

- **Antenne téléphonie :** Les travaux sont en cours.

- **Bornage ancien stade :** Le bornage est prévu le 22 juin.

**CCID :** La commission s'est réunie le 18 mai 22

- **Reconnaissance d'existence d'Etang :**

Courrier du préfet du 4 mai ; le bureau Eau a reçu le 25 avril 2022 notre dossier de régularisation de demande de reconnaissance d'existence d'un plan d'eau dénommé « Etang des Camus ». Le préfet nous fait part de la prise en compte du droit d'antériorité relatif à cette installation. En conséquence, sa situation est régulière au regard de la législation de l'eau.

- **Recensement de la population :** Le recensement de la population est prévu en 2023.

- **Stagiaire :** Le secrétariat de mairie accueille actuellement une stagiaire.

- **Demande apprentissage**

- **Salle de la poste :** Mme PICARD s'est portée volontaire pour l'accueil, remise des clefs et état des lieux de la salle communale dite « salle de l'ancienne poste ». Nous la remercions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Maire,  
Sylvie BONNIN

